



IVOIRE N°1

Revue Scientifique Dédiée aux Industriels de Côte d'Ivoire
Avril • Juin 2021

GENIUS

PRÉSENTATION

de l'Ordre des Ingénieurs Industriels de Côte d'Ivoire (OIICI)



DJIBRIL OUATTARA

Directeur Général de MTN CI

EXPERTISE ET INNOVATION

Téléphonie : LA TECHNOLOGIE 5G

CONSEILS

12 HABITUDES POUR BOOSTER SA CARRIÈRE

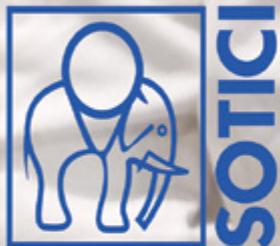
AU COEUR DU LIVRE



HYACINTHE YAPO

Président de l'Ordre des Ingénieurs Industriels de Côte d'Ivoire





SOTICI,

Une expertise unique en Afrique de l'Ouest

SN SOTICI - Société de Transformation Industrielle en Côte d'Ivoire

01 BP 178 Abidjan 01 - Tel: (225) 21 36 13 76 - fax: (225) 21 36 25 42 / 21 36 06 20 email:info@sotici.com

SOMMAIRE



IVOIRE GENIUS

Sécretariat Exécutif : Abidjan 2 Plateaux
9^{ème} Tranche - Récépissé N°819/INT/DGAT/DAG/
SDVA - BP 221 POSTE ENTREPRISE
Tél.: +225 27 21 78 60 88 - www.oiici.net
Cél: +225 05 94 00 25 56 / +225 07 69 79 27 63

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Hyacinthe **YAPO**

RÉDACTION
Simplice **ANOUGBA**
Marius **NOUZA**

CORRECTEUR
Sandrine **A.**

SERVICE COMMERCIAL
Rodrigue **LAWSON**

IMPRESSION
EMPREINTE NUMÉRIK
Cocody cité des Arts

MISE EN PAGE ET EDITION



- EDITORIAL
- PRÉSENTATION DE L'OIICI
- ACTUALITÉ
- EXPERTISE ET INNOVATION
- 12 HABITUDES
- CONSEILS
- AU COEUR DU LIVRE



Smart Supply Chain

OFFRE DE SERVICE DE TRANSPORT

SMART SUPPLY CHAIN

*le partenaire de confiance
qu'il vous faut pour :*



- Le Transport de matières grasses
(huile de palme brute, Stéarine,
huile de palmiste,...)

- Le Transport de la Soude

- Le Transport des Minerais

- Le Transport de diverses marchandises

- Le Transport des personnes

- La Location de Véhicules

*Nous offrons un transport sécurisé avec
le système du tracking et un personnel disponible*



24H/24

Tél : (+225) 27 21 00 53 53 - Cel : (+225) 05 04 33 28 18 / 05 74 86 14 06

E-mail : commercial_ssc@smartsc.ci - www.smartsc.ci



Hyacinthe YAPO

Président de l'OICI



Chers lecteurs,

Je voudrais vous remercier pour l'accueil que vous réservez à ce premier numéro de IVOIRE GENIUS.

IVOIRE GENIUS est une revue que nous voulons à caractère scientifique et professionnel. Nous y aborderons des sujets de développement économique et industriel des pays Africains et particulièrement de la Côte d'Ivoire. Elle est donc destinée à toute la communauté de lecteurs qu'elle soit scientifique, industrielle, professionnelle ou toute autre.

IVOIRE GENIUS est l'aboutissement d'un projet cher à l'Ordre des Ingénieurs Industriels de Côte d'Ivoire (OIICI) qui est celui de faire connaître la contribution officielle des Ingénieurs au développement industriel de la Côte d'Ivoire, leur position sur des questions qui engagent l'avenir industriel de la Côte d'Ivoire et formuler des avis d'experts à l'endroit des décideurs et des pouvoirs publics sur des choix de politique de développement industriel.

IVOIRE GENIUS se veut également une revue orientée vers l'innovation scientifique et technologique dans tous les domaines du secteur industriel. Ainsi des sujets d'innovation y seront abordés par des experts, pour partager avec nos lecteurs les tendances technologiques du monde de demain. Dans ce premier numéro nous abordons la Technologie 5G entendu la cinquième génération de standard en matière de Téléphonie Mobile destinée à connecter les personnes, les objets, les applications, les Transports et les villes.

Enfin IVOIRE GENIUS se veut une revue qui fait la promotion de l'excellence dans le domaine scientifique et industriel et aussi de l'entrepreneuriat Africain par la création de PME. En effet, il a été prouvé à travers le monde que les PME sont les moteurs de croissance et de dynamisme économique et donc la clé du développement de nos pays.

Je vous en souhaite une bonne lecture et espère compter sur vos remarques pertinentes et constructives en vue de son amélioration continue. Je vous remercie.



Un entrepreneur à succès pour repositionner l'OICI
A 49 ans Hyacinthe Yapo N'cho est un entrepreneur comblé de succès. Transfuge de l'INP-HB, il fait ses armes à la Sodeci avant de se lancer dans l'entrepreneuriat. Aujourd'hui, le défi qu'il veut relever c'est de faire de l'Ordre des Ingénieurs Industriels de Côte d'Ivoire (OICI), une force de proposition au service du pouvoir public et de la population.

H yacinthe Yapo est la somme d'un parcours académique et d'une expérience professionnelle simple, court mais très riche. Après le baccalauréat série C obtenu en 1992 au Lycée Scientifique de Yamoussoukro, il est admis au concours d'entrée dans les classes préparatoires aux grandes écoles d'ingénieurs de l'Institut polytechnique Felix Houphouët Boigny de Yamoussoukro. Trois ans après, c'est-à-dire en 1995, il intègre l'école supérieure d'ingénieurs de l'INPHB, dans la filière électronique et informatique. Il se montre brillant et son parcours sera sanctionné en 1998 par un diplôme d'ingénieur, option électronique.

La même année, il est recruté par la Direction de l'Organisation et de l'Informatique du Groupe SODECI-CIE en tant qu'Ingénieur Système et Réseaux. Il fait rapidement ses preuves et est promu chef de services en 2001. Malgré ce succès, en 2005, il donne une autre orientation à sa carrière professionnelle. Soucieux de mettre ses compétences acquises au service de l'entrepreneuriat ivoirien et africain il décide de devenir chef d'entreprise.

En 2005, il fonde Solutech, une entreprise de service dans le secteur des NTIC. Basée en Côte d'Ivoire avec une vingtaine de salariés, Solutech dispose d'une filiale au Benin. Au fil des années, cette entreprise glanera plusieurs distinctions. En 2009, elle obtient le prix de la meilleure entreprise de sécurité informatique décerné par UEMOA IT AWARDS à Bamako. En 2012, le prix de la meilleure entreprise d'ingénierie télécom décerné par UEMOA IT Awards à Ougadougou et le prix Business Quality and Excellence International Awards New York 2012, décerné par un organisme International, en l'occurrence le BID basé à Madrid en Espagne. Enfin, en 2018 elle décroche le prix Best Cybersecurity Service Provider décerné à l'occasion de l'Africa CyberSecurity Conférence à Abidjan. Fort de ces succès, Hyacinthe crée en 2019 Phoenix Call, un centre de relation client basé en Côte d'Ivoire avec une représentation commerciale à Paris, en France. Loin de se reposer sur ses lauriers, Hyacinthe se donne d'autres objectifs, notamment sur le plan associatif. Il est rotarien depuis 2006 et Past-Président du Rotary Club Abidjan Bietry pour le Mandat 2015-2016. Il est également administrateur du Groupement patronal des Opérateurs des TIC en Côte d'Ivoire (GOTIC, Affilié à la CGECI) et président depuis plus d'un an de l'Ordre des Ingénieurs Industriels de la Côte d'Ivoire (OICI). Concernant cette dernière organisation, il s'est donné un véritable défi. Celui de la positionner comme un interlocuteur crédible pour les décideurs publics comme c'est le cas dans certains pays voisins. C'est son vœu le plus cher. Hyacinthe estime que l'Etat ne peut et ne doit pas prendre de décisions majeures pour le développement socio-économique de la Côte d'Ivoire, en particulier dans le domaine industriel sans tenir compte de l'avis des experts en la matière, à savoir les ingénieurs industriels. Pour cela, il faut bâtir la crédibilité de l'organisation et lui donner de la visibilité. C'est ce qu'il fait à travers Ivoire Genius, cette nouvelle revue scientifique que vous tenez dans votre main.

I – MOTIVATION DE LA CREATION DE L'OIICI

La création de l'OIICI a été motivée par trois constats. En Côte d'Ivoire, plus de 3000 ingénieurs formés ont investi tous les secteurs d'activités mais, il n'existe aucun cadre les réunissant.

Ensuite, il n'existait aucune structure pour défendre leurs intérêts. A cela, il faut ajouter le fait que les ingénieurs de Côte d'Ivoire sont très peu représentés dans les instances de décisions.

En d'autres termes, ils n'ont aucune possibilité d'apporter leur expertise dans le processus d'élaboration de la stratégie industrielle du pays.

II - INSTITUTION

L'OIICI a été portée sur les fonts baptismaux, le 11 juin 2005 par un groupe d'ingénieurs majoritairement issus des ex grandes écoles de Yamoussoukro, aujourd'hui Institut National Polytechnique Houphouët Boigny (INPHB).

L'objectif de l'Ordre est de fédérer l'ensemble des Ingénieurs Industriels diplômés de Côte d'Ivoire, toutes disciplines confondues dans un ordre reconnu et respecté.

Il s'agit également d'assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession d'Ingénieur Industriel dans le cadre de ses lois constitutives et mettre la profession au service de l'intérêt du public.

L'Ordre veut aussi protéger le titre d'Ingénieur Industriel au travers d'un label de compétence, d'éthique, de responsabilité et d'engagement social.

Il entend également donner un avis aux autorités compétentes pour l'agrément d'écoles et de programmes de formations d'Ingénieurs Industriels en République de Côte d'Ivoire et, donner un avis consultatif sur toutes les questions relatives à la profession d'Ingénieur Industriel en particulier ou touchant à l'activité Industrielle en général en République de Côte d'Ivoire.

Enfin l'Ordre vise à favoriser la veille technologique de ses membres, agir et contribuer à l'essor industriel de la Côte d'Ivoire.

III- ORGANISATION DE L'ORDRE

Le Conseil de l'OIICI est composé de :

Membres élus :

Président : M. YAPO Hyacinthe

Vice président : M. ANOUGBA Simplicite

Commissaires aux comptes:

Mme AMICHIA Georgia

M. KOSSA José Rodrigue

Membres nommés :

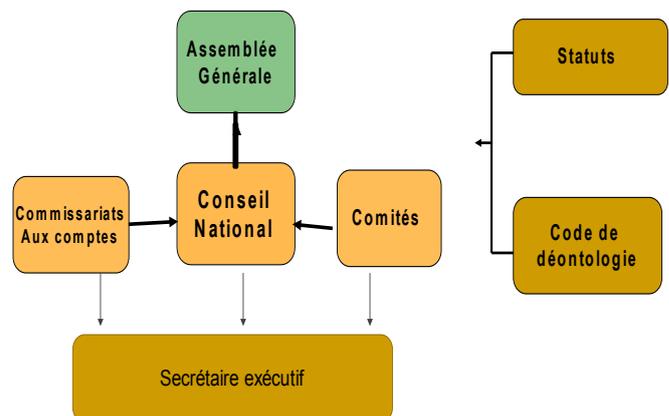
Secrétaire Général : M. KOUASSI Kouakou Alexis

Trésorier : Mme DIABY Bassaran

Conseiller du Président : M. Jean BAKASSA

Conseiller du Président : M. Mariam DIAKITE

Conseiller du Président : M. OULAI Félix



IV – COMITE DE L'OIICI

- Innovations Technologiques :

M. ANOUGBA Simplicite

- Entrepreneuriat et Investissement :

M. KOKO Sylvain

- Relations Institutionnelles et Partenariats :

M. Eugène BOUAFFOU

- Admission et Renforcement des capacités :

M. Jean Moïse KOBENAN

- Communication et Relations Publiques :

M. Charles KOUAKOU

- Organisation et Mobilisation : M. SORO Yaya

- Sport et Loisirs : M. Alain MOMINE

- Secrétariat Exécutif : secretariatexec@oiici.org

CODE DE DÉONTOLOGIE

de l'Ordre des Ingénieurs Industriels de Côte d'Ivoire (OIICI)

SECTION I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.01. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, le mot "client" signifie celui qui bénéficie des services professionnels d'un ingénieur, y compris un employeur.

1.02. La loi d'interprétation avec ses modifications présentes et futures, s'applique au présent règlement.

SECTION II

DEVOIRS ET OBLIGATIONS ENVERS LE PUBLIC

2.01. Dans tous les aspects de son travail, l'ingénieur doit respecter ses obligations envers les tiers et tenir compte des conséquences de l'exécution de ses travaux sur l'environnement et sur la vie, la santé et la propriété de toute personne.

2.02. L'ingénieur doit appuyer toute mesure susceptible d'améliorer la qualité et la disponibilité de ses services professionnels.

2.03. L'ingénieur doit, lorsqu'il considère que des travaux sont dangereux pour la sécurité publique, en informer les autorités, le grand public et l'Ordre des Ingénieurs ou les responsables de tels travaux.

2.04. L'ingénieur peut émettre son avis sur des questions ayant trait à la production de biens de consommation et de services; toutefois, cet avis doit être basé sur des connaissances suffisantes et sur d'honnêtes convictions.

2.05. L'ingénieur doit favoriser les mesures d'éducation et d'information dans ses domaines de compétences.

SECTION III

DEVOIRS ET OBLIGATIONS ENVERS LE CLIENT

1. — Dispositions générales

3.01.01. L'acceptation d'un mandat par l'ingénieur doit se faire en fonction de son aptitude, des moyens et des conditions d'exécution des tâches.

3.01.02. Si l'intérêt de son client le commande, l'ingénieur peut recourir à toute compétence extérieure pour l'accomplissement de la mission.

3.01.04. L'ingénieur doit faire preuve d'esprit d'ouverture et de grande collaboration avec tous les acteurs chargés du développement économique du pays.

3.01.05. L'ingénieur doit reconnaître en tout temps le droit du client de consulter un autre ingénieur et, dans ce cas, il doit apporter sa collaboration à ce dernier.

2. — Intégrité

3.02.01. L'ingénieur doit s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité et célérité.

3.02.02. L'ingénieur doit éviter toute publicité mensongère concernant sa compétence ou l'efficacité de ses propres services pouvant rejaillir négativement sur la corporation.

3.02.03. L'ingénieur doit toujours tenir informé son client des différents aspects du mandat a lui confié des dispositions éventuelles à prendre.

3.02.04. Les prestations de l'ingénieur doivent toujours se faire dans les conditions morales les meilleures.

3.02.05. L'ingénieur doit en toutes circonstances avoir l'honnêteté de reconnaître et d'assumer ses erreurs.

3.02.06. L'ingénieur doit prendre soin des biens à lui confiés; il ne peut en aucun cas les prêter ni les utiliser à des fins autres que celles pour lesquelles il en assure la garde et l'usage.

3.02.07. Si l'avis technique de l'ingénieur n'est pas suivi dans le cadre de l'exécution d'une tâche à lui confiée, il doit indiquer clairement à son client, par écrit, les conséquences qui peuvent découler de ce choix.

3.02.08. L'ingénieur ne doit pas recourir, ni se prêter à des procédés malhonnêtes ou douteux, ni tolérer de tels procédés dans l'exercice de ses activités professionnelles.

3.02.10. L'ingénieur doit faire preuve d'impartialité dans ses rapports avec les autres acteurs de la vie professionnelle.

3. — Disponibilité et diligence

3.03.01. L'ingénieur doit faire preuve, dans l'exercice de sa profession, d'une disponibilité et d'une diligence exemplaires.

3.03.02. L'ingénieur doit, en plus des avis et des conseils, fournir à son client, à la demande de celui-ci ou spontanément, les explications nécessaires à la compréhension et à l'appréciation des services qu'il lui rend.

3.03.04. L'ingénieur ne peut, sauf cas de force majeure, cesser unilatéralement, d'agir pour le compte d'un client. Constituent des cas de force majeure :

a) le fait que l'ingénieur soit en situation de conflit d'intérêts ou dans un contexte tel que son indépendance professionnelle puisse être mise à mal et pouvant affecter sérieusement la qualité de son service;

b) l'incitation, de la part du client, à l'accomplissement d'actes illégaux, injustes ou frauduleux;

c) le fait que le client ignore les avis de l'ingénieur

d) la non prise en compte répétée des avis de l'ingénieur responsable des travaux dont l'exécution pourrait ternir l'image de la corporation.

3.03.05. Toute rupture de contrat par l'ingénieur doit être précédée d'un préavis de délaissement adressé au client dans un délai raisonnable.

4. — Sceau et signature

3.04.01. L'ingénieur doit apposer son sceau et sa signature sur l'original et les copies de chaque plan et devis d'ingénierie qu'il a préparés lui-même ou qui ont été préparés sous sa direction et sa surveillance immédiates par des personnes qui ne sont pas membres de l'Ordre des Ingénieurs.

CODE DE DÉONTOLOGIE

de l'Ordre des Ingénieurs Industriels de Côte d'Ivoire (OIICI)

L'ingénieur peut également apposer son sceau et sa signature sur l'original et les copies des documents prévus au présent article qui ont été préparés, signés et scellés par un autre ingénieur. L'ingénieur ne doit ou ne peut apposer son sceau et sa signature que dans les seuls cas prévus au présent article.

3.04.02. L'ingénieur doit apposer sa signature sur l'original et les copies de chaque consultation et avis écrits, mesurage, tracé, rapport, calcul, étude, dessin et cahier de charge qu'il a préparés lui-même ou qui ont été préparés sous sa direction et surveillance immédiates par des personnes extérieures à l'Ordre. L'ingénieur peut également apposer sa signature sur l'original et les copies des documents prévus au présent article qui ont été préparés et signés par un autre ingénieur.

6. — Secret professionnel

3.06.01. L'ingénieur doit, en toute circonstance, respecter le secret professionnel.

3.06.02. L'ingénieur ne peut être relevé du secret professionnel qu'avec l'autorisation de son client ou lorsque la loi l'ordonne expressément.

3.06.03. L'ingénieur ne doit pas faire usage de renseignements confidentiels au préjudice d'un client ou en vue d'obtenir directement ou indirectement un avantage pour lui-même ou pour autrui.

3.06.04. L'ingénieur ne doit pas accepter un mandat qui comporte ou peut comporter la révélation ou l'usage de renseignements ou documents confidentiels obtenus d'un autre client, sans le consentement de ce dernier.

7. — Accessibilité et rectification des dossiers et remise de documents

3.07.01. En dehors des règles particulières prescrites par la loi, l'ingénieur doit donner suite, avec diligence et au plus tard dans les 30 jours de sa réception, à toute demande exprimée par son client dont l'objet est : 1° de prendre connaissance des documents qui le concernent dans tout dossier constitué à son sujet; 2° d'obtenir copie des documents qui le concernent dans tout dossier constitué à son sujet.

3.07.02. L'ingénieur qui acquiesce à une demande visée par l'article 3.07.01 doit laisser à son client libre accès aux documents, cela en sa présence ou en présence de son représentant dûment mandaté. L'ingénieur peut, à l'égard d'une demande visée par le paragraphe 2° de l'article 3.07.01, exiger de son client des frais raisonnables. L'ingénieur qui exige de tels frais doit, avant de les engager, informer son client du montant approximatif qu'il sera appelé à déboursier. L'ingénieur a un droit de rétention pour le paiement de tels frais.

3.07.03. L'ingénieur qui refuse à son client l'accès à un renseignement contenu dans un dossier constitué à son sujet, doit indiquer à son client, par écrit, les motifs de

son refus.

3.07.04. Outre les règles particulières prescrites par la loi, l'ingénieur doit donner suite, avec diligence et au plus tard dans les 30 jours de sa réception, à toute demande faite par son client et dont l'objet est : 1° de faire corriger, dans un document qui le concerne et qui est inclus dans tout dossier constitué à son sujet, des renseignements inexacts, incomplets ou équivoques en regard des fins pour lesquelles ils sont recueillis ; 2° de faire supprimer tout renseignement périmé ou non justifié par l'objet du dossier constitué à son sujet ; 3° de verser au dossier constitué à son sujet, les commentaires qu'il a formulés a posteriori par écrit.

3.07.05. L'ingénieur qui acquiesce à une demande visée par l'article 3.07.04 doit délivrer à son client, sans frais, une copie du document ou de la partie du document qui permet à son client de constater que les renseignements y ont été corrigés ou, selon le cas, une attestation que les commentaires écrits que son client a formulés ont été versés au dossier. À la demande écrite de son client, l'ingénieur doit transmettre une copie, sans frais pour son client, de ces renseignements ou, selon le cas, de cette attestation à toute personne de qui l'ingénieur a reçu ces renseignements ainsi qu'à toute personne à qui ces renseignements ont été communiqués.

3.07.06. L'ingénieur doit donner suite, avec diligence, à toute demande écrite exprimée par son client, dont l'objet est de reprendre possession d'un document ou d'une pièce que son client lui a confié. L'ingénieur indique au dossier de son client, le cas échéant, les motifs au soutien de la demande de son client.

3.07.07. L'ingénieur peut exiger qu'une demande visée par les articles **3.07.01**, **3.07.04** ou **3.07.06** soit faite à son domicile professionnel durant ses heures habituelles de travail.

8. — Fixation et paiement des honoraires

3.08.01 L'ingénieur doit demander et accepter des honoraires justes et raisonnables.

3.08.02. Les honoraires sont justes et raisonnables s'ils sont justifiés par les circonstances et proportionnés aux services rendus. L'ingénieur doit notamment tenir compte des facteurs suivants pour la fixation de ses honoraires:

- a) le temps consacré à l'exécution du mandat;**
- b) la difficulté et l'importance du mandat;**
- c) la prestation de services inhabituels ou exigeant une compétence ou une célérité exceptionnelles;**
- d) la responsabilité assumée.**

3.08.03. L'ingénieur doit prévenir son client du coût approximatif de ses services et des modalités de paiement.

3.08.04. L'ingénieur doit fournir à son client toutes les explications nécessaires à la compréhension de son relevé d'honoraires et des modalités de paiement.

CODE DE DÉONTOLOGIE

de l'Ordre des Ingénieurs Industriels de Côte d'Ivoire (OIICI)

SECTION IV DEVOIRS ET OBLIGATIONS ENVERS LA PROFESSION

1. — Actes dérogatoires

4.01.01. Est attentatoire à la dignité de la profession le fait pour un ingénieur :

- a) de participer ou de contribuer à l'exercice illégal de la profession;
- b) d'inciter un tiers de façon pressante ou répétée à recourir à ses services professionnels;
- c) de communiquer, sans la permission écrite et préalable du conseil national de l'Ordre, avec le client qui a porté plainte lorsqu'il est informé d'une enquête sur sa conduite ou sa compétence professionnelle ou lorsqu'il a reçu signification d'une plainte à son endroit;
- d) de refuser de se soumettre à la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes et à la décision des arbitres;
- e) d'ester en justice contre un confrère sur une question relative à l'exercice de la profession avant d'avoir demandé la conciliation au Président de l'Ordre;

2. — Relations avec l'Ordre et les confrères

4.02.01. L'ingénieur à qui l'Ordre demande de participer à un conseil d'arbitrage de compte, à un comité de discipline ou d'inspection professionnelle, doit accepter cette fonction à moins de motifs exceptionnels.

4.02.02. L'ingénieur doit répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du Conseil National de l'Ordre, des enquêteurs, des membres du comité d'inspection professionnelle ou du secrétaire de ce dernier comité.

4.02.03. L'ingénieur ne doit pas surprendre la bonne foi d'un confrère, abuser de sa confiance, être déloyal envers lui ou porter malicieusement atteinte à sa réputation. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'ingénieur ne doit pas notamment:

- a) s'attribuer le mérite d'un travail d'ingénierie qui revient à un confrère;
- b) profiter de sa qualité d'employeur ou de cadre pour limiter de quelque façon que ce soit l'autonomie professionnelle d'un ingénieur à son emploi ou sous sa responsabilité, notamment à l'égard de l'usage du titre d'ingénieur ou de l'obligation pour tout ingénieur d'engager sa responsabilité professionnelle;
- c) inciter un confrère à commettre une infraction aux lois et règlements régissant l'exercice de la profession.

4.02.04. Lorsqu'un client demande à un ingénieur d'examiner ou de réviser des travaux d'ingénierie qu'il n'a pas lui-même exécutés, ce dernier doit en aviser l'ingénieur concerné et, s'il y a lieu, s'assurer que le mandat de son confrère est terminé.

4.02.05. Lorsqu'un ingénieur remplace un confrère dans des travaux d'ingénierie, il doit, si possible, en avvertir ce confrère et s'assurer que le mandat de ce dernier est terminé.

4.02.06. L'ingénieur appelé à collaborer avec un confrère doit préserver son indépendance professionnelle. Si un client lui confie une tâche contraire à sa conscience ou à ses principes, il peut demander d'en être dispensé.

4.02.07. Dans ses rapports professionnels avec un membre de l'Ordre, l'ingénieur ne peut lui refuser sa collaboration pour des motifs de race, de couleur, de sexe, de religion, d'origine ethnique, nationale ou sociale.

3. — Contribution à l'avancement de la profession

4.03.01. L'ingénieur doit, dans la mesure de ses possibilités, aider au développement de sa profession par l'échange de ses connaissances et de son expérience avec ses confrères et les étudiants, et par sa participation, à titre de professeur ou de maître de stage, aux cours de formation continue et aux stages de perfectionnement.

SECTION V OBLIGATIONS RELATIVES À LA PUBLICITÉ ET À LA REPRÉSENTATION PROFESSIONNELLE ET OBLIGATIONS RELATIVES AU NOM DES SOCIÉTÉS D'INGÉNIEURS

1. — Publicité et représentation

L'ingénieur ne doit faire, par quelque moyen que ce soit et en aucune circonstance, de la publicité ou de la représentation fausse, trompeuse, incomplète ou susceptible d'induire en erreur, par rapport à ses activités et services professionnels.

L'information que l'ingénieur mentionne dans sa publicité ou dans sa représentation doit être susceptible d'aider le public à faire un choix éclairé. Cette publicité ou cette représentation doit se faire avec intégrité et favoriser le professionnalisme.

Dans toute publicité ou représentation, l'ingénieur doit indiquer son nom et son titre professionnel.

Dans sa publicité ou dans sa représentation, l'ingénieur ne doit pas:

- 1° porter atteinte à la vie privée d'autrui;
- 2° porter atteinte à la réputation d'autrui ;
- 3° faire de la publicité comparative ;
- 4° discréditer, dénigrer ou dévaloriser les services offerts ou rendus par d'autres ingénieurs.

Outre les obligations mentionnées à l'article 5.01.04, l'ingénieur ne doit s'attribuer des expériences, des qualifications professionnelles ou académiques et des qualités particulières que s'il est en mesure de les justifier.

L'ingénieur doit veiller au respect des règles de publicité par les personnes qui œuvrent, à quelque titre que ce soit, avec lui dans l'exercice de sa profession.

L'ingénieur qui, dans sa publicité, annonce des honoraires ou des prix, doit le faire d'une manière compréhensible pour un public qui n'a pas une connaissance particulière de la pratique d'un ingénieur ou des services professionnels couverts par la publicité et doit :

CODE DE DÉONTOLOGIE

de l'Ordre des Ingénieurs Industriels de Côte d'Ivoire (OIICI)



- 1° les maintenir en vigueur pour la période mentionnée dans la publicité ou, à défaut d'une telle mention, pour une période de 90 jours après sa dernière publication ou diffusion ;
- 2° préciser la nature et l'étendue des services inclus dans ces honoraires ou ces prix ;
- 3° indiquer si des frais quelconques sont ou non, inclus dans ces honoraires ou ces prix ;
- 4° indiquer les services additionnels pouvant être requis et qui ne sont pas inclus dans ces honoraires ou ces prix.

5.01.08. Dans le cas d'une publicité relative à un prix spécial ou à un rabais, l'ingénieur doit mentionner la durée de la validité de ce prix spécial ou de ce rabais, le cas échéant. Cette durée peut être inférieure à 90 jours.

5.01.09. L'ingénieur doit conserver une copie de toute publicité pendant une période de 3 ans suivant la date de la dernière diffusion ou publication. Cette copie doit être remise au conseil national de l'Ordre sur demande.

2. — Nom des sociétés d'ingénieurs
5.02.01. Le nom d'une société d'ingénieurs ne comprend que les noms des ingénieurs associés qui exercent ensemble. Il ne peut conserver durant plus d'un an, le nom d'un ingénieur associé, décédé ou retraité, à moins d'une conven-

tion écrite à l'effet contraire avec celui-ci ou ses ayants droit.

5.02.02. Lorsqu'un ingénieur associé se retire d'une société d'ingénieurs pour exercer seul, pour se joindre à une autre société ou à une autre entreprise ou pour remplir une fonction incompatible avec l'exercice de la profession, son nom doit disparaître du nom de la société dans un délai de 30 jours de son retrait, à moins d'une convention écrite à l'effet contraire. Dans tous les cas, cette convention ne peut prévoir un délai supérieur à un an.

5.02.03. Le nom d'une société d'ingénieur peut se terminer par les mots " et associés " ou " et associées " lorsque les noms d'au moins deux des associés ne figurent pas dans ce nom.

5.02.04. L'ingénieur exerçant en société est conjointement responsable du respect des règles relatives à la publicité avec les autres professionnels, à moins qu'il n'établisse que la publicité a été faite à son insu, sans son consentement et malgré les dispositions prises pour assurer le respect de ces règles.

Fait à Abidjan le 22 août 2008.



**S'engager dans le solaire
c'est donner l'énergie à nos
clients de rayonner.**

**ENGIE, votre partenaire
énergétique de long terme.**

 **CÔTE D'IVOIRE**
(+225) 27 21 75 47 47

 **BURKINA FASO**
(+226) 25 37 50 56

 **MALI**
(+223) 20 20 13 25

 **NIGER**
(+227) 86 60 88 79

 **SENEGAL**
(+221) 78 620 38 68

 **BENIN / TOGO**
(+229) 99 48 05 68

 **GHANA**
(+233) 55 875 47 46

 Marcory zone 4 C, rue Thomas Edison,
Immeuble Edison, 4e étage
18 BP 2179 Abidjan 18 / Côte d'Ivoire

 (+225)27 21 75 47 47 / (+225)27 21 75 90 40

 www.engie-africa.com

 info-esci@engie.com

**#Act
With
ENGIE**



Djibril OUATTARA
Directeur Général de MTN CI

Téléphonie : LA TECHNOLOGIE 5G en 5 Questions

La 5G est, comme son sigle le laisse deviner, la cinquième génération des standards en matière de téléphonie mobile. Elle succédera à la 4G, qui est toujours en cours de déploiement. Pour le dire vite, cette norme apportera des débits plus importants encore, mais aussi un temps de latence bien plus faible qu'aujourd'hui, et pourra supporter énormément de connexions en simultané.

QU'EST-CE QUE LA 5G ?

La 5G est la technologie de communication mobile de cinquième génération. En venant après la 1G (appels voix principalement), la 2G (Voix, SMS, vulgarisation de la téléphonie mobile), 3G (Voix, SMS, Internet mobile), 4G (Voix, SMS, Internet Mobile, haut débit), la 5G vient offrir le très haut débit avec plus de connexions simultanées et plus de capacité.

Elle a été développée pour répondre aux exigences de communication à savoir l'augmentation sans cesse croissante des données et de l'internet (10 à 100 fois plus important entre 2020 et 2030), la prévision exponentielle des points de connexions estimés à 50 milliards à compter de 2025 (les personnes, les objets, les données, les appareils électroménagers, les appareils médicaux, les applications, les systèmes de transport, les villes, ...), la multiplication des services et applications.

COMMENT FONCTIONNE LA 5G ?

La 5G à l'instar de tous les réseaux de communication mobile a besoin de fréquences.

Pour répondre à ces promesses la Conférence

Mondiale des Radiocommunications de 2019 (CMR-19) a identifié des bandes de fréquences pour proposer une large couverture et le très haut débit.

Ainsi, selon les utilisations, la 5G utilisera trois grandes catégories de fréquences :

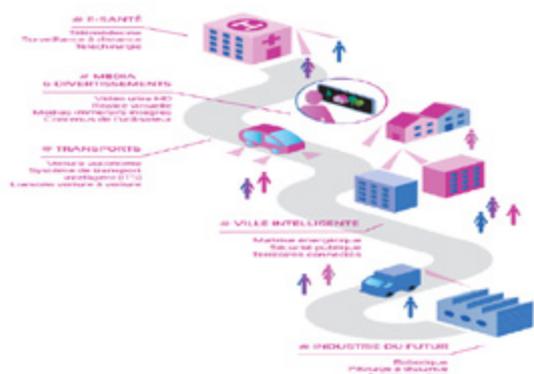
- Les bandes de fréquences inférieures à 1GHz (600 MHz, 700 MHz et 800 MHz). Elles seront utilisées pour offrir une large couverture des zones urbaines et des couvertures dans les bâtiments pour fournir la connectivité à haut débit et la connectivité de l'internet des objets à grande masse
- La bande de fréquences comprises entre 1GHz et 6 GHz (3,3 GHz à 4,2 GHz), nécessaires pour densifier et augmenter la capacité de la 5G et délivrer efficacement les premiers usages industriels.
- Les fréquences supérieures à 24 GHz (ondes millimétriques, 25 GHz à 32 GHz) pour la couverture des zones spécifiques à forte concentration d'utilisateurs (Stades, aéroports, centre commerciaux) et en même temps atteindre les grandes promesses de la 5G (très haut débit, faible latence, ...)

QUELS SONT LES APPORTS DE LA 5G ?

La 5G est capable de transmettre des données 100 fois plus rapidement que la 4G avec des temps de latence inférieur à une milliseconde, contre 25 à 40 millisecondes pour la 4G.

Les applications de la 5G sont multiples.

- Les villes, bâtiments et domiciles intelligents
- Les objets connectés
- La télémédecine
- Les véhicules autonomes
- La réalité virtuelle et la réalité augmentée
- Les systèmes d'automatisation industrielle
- La possibilité de participer à des vidéos conférences où chacun parle dans sa langue traduite en temps réel aux autres et reçoit les autres interventions dans d'autres langues en temps réel dans sa propre langue.





Avec la 5G, l'Intelligence artificielle et d'autres technologies du futur, nous sommes loin de connaître toutes les applications innovantes à venir.

Avec la 5G, la sécurité du réseau de communication devra néanmoins être renforcée et fait partie des priorités car plus on augmente la connectivité, plus le besoin de sécurisation est primordial dans les déploiements massifs d'objets connectés industriels. Cette sécurité assure la pérennité des solutions mises en place car la cryptographie ou l'authentification ne suffisent pas, c'est la combinaison des deux qui rend une solution pertinente.

QUELS SONT LES DÉFIS DE LA 5G ?

Comme toute nouvelle technologie, sa mise en œuvre et son adoption peuvent comporter quelques défis.

L'évolution de la technologie entraîne des investissements conséquents avec une adaptation et une modernisation de tout ou partie des infrastructures existantes.

Les zones à couvrir ayant des besoins différents en fonction des applications prévues, cela pourrait entraîner une complexité dans les infrastructures et architectures de réseaux (beaucoup plus de stations de base à installer sur les infrastructures publiques, dans les bâtiments, dans les centres commerciaux, stades, ...). Au même moment il faudrait un déploiement rapide et approprié.

Avec la 5G, la sécurité du réseau de communication devra néanmoins être renforcée et

fait partie des priorités car plus on augmente la connectivité et le débit, plus les possibilités d'attaques s'accroissent.

Les mouvements de contestation avec la psychose des impacts (non avérés) de la 5G sur les utilisateurs ralentissent le déploiement de la 5G.

Le coût des terminaux pour les pays avec une moins grande pénétration de la 4G peut être un obstacle à un déploiement massif dans certains pays.

Malgré ces défis, la 5G est en déploiement en Europe, en Asie, aux USA. En Afrique, MTN a commencé par ses filiales de l'Afrique du Sud et du Nigeria où les fréquences ont déjà été mises à dispositions.

En Côte d'Ivoire, MTN CI prépare toutes ses infrastructures pour être compatibles et adaptées à un lancement de la 5G.

QUEL EST L'ÉTAT DES LIEUX EN CÔTE D'IVOIRE POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA 5G ET QUELS ENJEUX ÉCONOMIQUES ?

En Côte d'Ivoire, la régulation est attendue au niveau des fréquences à attribuer, des règles d'attribution de fréquences et des modalités financières pour l'acquisition des fréquences. Les opérateurs télécoms travaillent avec les instances de régulation pour les solutions adéquates.

Quant à MTN CI, le cœur du réseau est en pleine préparation depuis un moment pour accueillir la 5G



QUELQUES ACTUALITES DE L'OIICI

INSTITUIONS	DATES	OBJECTIFS
Signature accord de partenariat avec l'ASCAD (Académie des Sciences, des Arts, des Cultures d'Afrique et des Diasporas Africaines)	Février 2020	Promouvoir les échanges de compétence
Soutien à l'initiative COVID 19 de l'INPHB pour la Conception d'un prototype de Respirateur artificiel	Mai 2020	Soutenir l'Etat Ivoirien dans la recherche sur la COVID 19
SMCI : Société Mathématique de Côte d'Ivoire	Août 2020	Soutenir l'excellence en milieu scolaire et universitaire : Remise de prix d'excellence aux lauréats du concours régional de mathématique de la région du Gbêkê (Bouaké), édition de 2019
Rencontre avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire.	Aout 2020	Promouvoir les échanges et un partenariat avec cette Institution
Rencontre avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique (MESRS)	Mars 2021	Promouvoir un partenariat avec le MESRS



Rencontre entre l'OIICI et Mr VASSIRIKI, Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire



Cérémonie de passation de charges entre le Conseil National sortant présidé par M.EUGENE BOUAFU et le nouveau Bureau Elu



Premier Conseil National de l'OIICI



Passation de Charge entre le Président sortant M. Eugène BOUAFU et le Président Entrant M.Hyacinthe YAPO



12

BONNES HABITUDES À PRENDRE POUR BOOSTER SA CARRIÈRE. DE BONNES HABITUDES DE TRAVAIL SONT ESSENTIELLES POUR QUICONQUE VEUT RÉUSSIR DANS SON TRAVAIL. NOS CONSEILS POUR RÉUSSIR AU TRAVAIL

1. APPRENEZ À APPRÉCIER LA CRITIQUE DE VOTRE HIÉRARCHIE

Les commentaires de votre N+1 sont précieux. Si l'on a tendance à apprécier les compliments et à rejeter la critique (et c'est bien normal), n'oubliez pas que les deux sont aussi importants l'un que l'autre. Ils vous renseignent sur ce que vous faites bien ou mal. La critique peut même être considérée comme supérieure dans le sens où elle vous permet de vous améliorer, surtout si elle est constructive et accompagnée de conseils sur la façon de faire à adopter. Avant de vous offusquer, songez que votre boss ne critique pas nécessairement votre performance parce qu'il vous déteste mais pour vous aider à réussir et vous faire progresser.

2. SOYEZ CONSTRUCTIF ET OPTIMISTE AU TRAVAIL

Vous aussi, efforcez-vous lorsque vous constatez que quelque chose ne fonctionne pas, qu'il

y a un dysfonctionnement de non seulement soulever le problème mais aussi de proposer des solutions. Si vous formulez une plainte ou faites état d'un mécontentement, présentez toujours des idées sur la façon d'améliorer la chose. En transformant un problème en occasion d'améliorer les choses, vous aurez une attitude professionnelle et non d'enfant qui se plaint sans rien faire pour changer les choses.

3. ÉVITEZ LES COMMÉRAGES ENTRE COLLÈGUES

Cela peut sembler évident mais il peut être tentant pour appartenir à un groupe par exemple de tomber dans ce travers. Gardez votre langue et restez neutre même si un collègue tente de vous attirer dans une conversation de la sorte ou vous parle d'un autre collègue dans son dos.

4. SOYEZ PONCTUEL À VOTRE POSTE ET FIABLE AU QUOTIDIEN

Il convient bien entendu d'arriver à l'heure au travail mais aussi de ne pas le quitter avant l'heure prévue et de ne pas s'y rendre avec une excellente raison. Appelez pour prévenir de votre absence et présentez toujours un justificatif qui expliquera pourquoi vous n'êtes pas venu et prouvera votre sérieux.

5. RECONNAISSEZ QUE VOUS NE SAVEZ PAS TOUT

Ignorer une chose n'est pas un crime, surtout si vous venez d'arriver dans l'entreprise et/ou que vous débutez votre carrière. Plus vous reconnaîtrez votre ignorance et poserez des questions, plus vous apprendrez et gagnerez en compétences.

N'ayez pas non plus peur de dire « je ne sais pas » lorsque l'on vous pose une question. Si vous ne connaissez pas la réponse, plutôt que de donner des informations erronées, soyez honnête. Dites que vous n'êtes pas sûr. Vous apprendrez quelque chose et saurez répondre la prochaine fois que l'on vous demandera.

6. SOIGNEZ VOTRE APPARENCE ET VOTRE TENUE VESTIMENTAIRE

En s'habillant de façon soignée et adéquate, vous montrez que vous savez vous conformer aux usages en vigueur dans l'entreprise et que vous êtes sérieux et ne prenez rien à la légère. Mieux, en adoptant la tenue du poste que vous visez, vous permettez à votre employeur de vous imaginer à ce type de poste.

7. N'HÉSITÉZ PAS À DEMANDER DE L'AIDE ET À EN OFFRIR

Personne, même en étant extrêmement talentueux, ne peut tout faire tout seul. Si vous avez besoin d'aide, n'ayez pas peur d'en demander. Mais soyez prêt aussi à aider ceux qui vous en feraient la demande. Offrez un coup de main quand vous le pouvez. On n'hésitera pas ainsi à vous rendre la pareille.

8. FAITES TOUJOURS DE VOTRE MIEUX

Lorsque votre N+1 vous assigne une tâche, faites-le de votre mieux en tenant compte de vos capacités et du temps qui vous est imparti. Soyez impliqué et consciencieux !

9. FAITES PLUS QUE CE QUE L'ON VOUS DEMANDE ET AVEC LE SOURIRE

En faisant plus que ce que votre N+1 ou vos clients attendent, vous obtiendrez leur reconnaissance et évoluerez dans un environnement où l'on est satisfait de vous, ce qui est immanquablement une bonne chose pour votre satisfaction personnelle. En outre, cela vous permettra aussi de gagner en expérience.

10. SOYEZ PROACTIF : NE DITES JAMAIS "CE N'EST PAS MON TRAVAIL"

Soyez volontaire et proactif et cherchez à rendre service et n'hésitez donc pas à effectuer une tâche qui ne figure pas dans votre fiche de poste. Vous démontrerez ainsi que vous êtes flexible, que l'on peut compter sur vous et que vous êtes prêts à sortir de votre zone de confort.

Attention cependant, à l'inverse, ne demandez jamais à un collègue de faire quelque chose que vous refuseriez de faire. On peut certes déléguer mais pas refiler le sale boulot en permanence. D'autant que si vous n'agissez pas de la sorte avec les autres, il y a peu de chances qu'ils agissent ainsi à votre rencontre.

11. TRANSFORMEZ LES PROBLÈMES EN OPPORTUNITÉS PROFESSIONNELLES

Lorsque des problèmes surviennent, s'y atteler et les résoudre (ou au moins proposer des pistes afin de les surmonter) vous donne l'occasion de démontrer votre valeur et de développer vos compétences.

12. N'OUBLIEZ PAS QUE LE TRAVAIL RESTE UN TRAVAIL

Il est primordial d'aimer ce que l'on fait, surtout si l'on a un poste à responsabilité et/ou que l'on ne compte pas ses heures. Cependant, un travail est un travail et vous serez immanquablement amené à effectuer des tâches qui ne vous enchantent pas vraiment. Alors oui un travail, c'est aussi un moyen de développement personnel mais cela ne peut être passionnant tout le temps et l'on est amené à faire des choses dont on se passerait bien, même quand on est au sommet de l'échelle !

Si vous suivez l'ensemble de ces conseils, vous devriez indéniablement être bien perçu par la hiérarchie comme par vos collègues. La bonne entente devrait régner et il y a de fortes chances que vous évoluiez dans une atmosphère de travail studieuse et agréable. En bonus, ce type de comportement devrait aussi vous valoir augmentations et promotions. LPI



Les 7 principes clés du réseautage

Loin d'être une science exacte, le réseautage constitue désormais un pilier du succès professionnel. Les efforts fournis dans cette démarche de prospection ne génèrent pourtant pas toujours les résultats escomptés. Et les débutants dans le domaine font certaines erreurs qui ne leur permettent pas de mettre en place un réseau relationnel durable et de qualité.

Il est clair qu'un réseau actif et réactif ne se construit pas du jour au lendemain. Il demande un investissement en termes de temps et d'énergie et nécessite en plus une approche dans les règles de l'art.

Réseautage, entre cible et objectif

L'intérêt du réseautage est de faire des rencontres de qualité et d'obtenir des contacts pertinents. Au-delà de consolider la relation avec les contacts déjà en place, le réseautage per-

met d'aller à la rencontre de nouveaux clients, fournisseurs, partenaires et même de concurrents.

Mais le réseautage est une approche qui demande une mûre réflexion. Il est important de focaliser son temps et ses efforts sur un objectif bien défini. Un objectif concret conduit à une démarche cohérente vers une cible adaptée.

Entrepreneur, travailleur indépendant ou employé partent en quête de nouveaux contacts à des fins bien spécifiques. Entre la recherche de partenariat et de notoriété, la cible diffèrera également. En fonction de son objectif, il est primordial de décrire au mieux la cible : le sexe, la tranche d'âge, l'expertise, etc. Il convient également de rester réaliste dans son objectif, en visant 50 contacts de qualité plutôt que 1 000 personnes que vous risquez de ne jamais rencontrer.

Partir à la rencontre de son réseau

Une fois l'objectif et la cible définis, vous pouvez aller à la rencontre de ces contacts potentiels. La présentation est un passage obligé de la prise de contact, mais elle doit être efficace pour être suffisamment accrocheuse. Dans le cadre de l'événement, il ne faut pas hésiter à aborder l'hôte en personne. C'est la meilleure approche pour entrer en relation avec des contacts pertinents et tisser rapidement des liens. L'hôte reste en effet un excellent intermédiaire avec les potentiels contacts, car il connaît parfaitement ses convives.

Diversifier les méthodes d'approche

La clé du réseautage réside aussi dans la capacité à tirer profit des différents canaux possibles pour entrer en contact avec sa cible. Le réseautage consiste d'ailleurs à explorer tous les moyens accessibles pour trouver et aborder sa cible. Internet représente pour cela un réel eldorado d'approches relationnelles possibles. Outre le face-à-face qui est un moyen performant, les réseaux sociaux, le courriel électronique et le fait de laisser un commentaire sur un article constituent autant d'options de prise de contact envisageables.

Authenticité, le mot d'ordre

Quelle que soit l'approche utilisée pour aborder sa cible, l'essentiel est de miser sur l'authenticité. Être honnête dans sa démarche est la clé pour parvenir à entrer en relation avec des contacts pertinents. Le fait d'être vrai en toute circonstance permet en effet d'offrir une prise de contact agréable avec sa cible, indispensable pour susciter l'intérêt. Il ne s'agit pas de faire bonne impression, mais d'être en mesure de bâtir une vraie relation avec ces contacts potentiels.

Tisser de vrais liens

L'intérêt du réseautage n'est pas de recueillir une cinquantaine de cartes de visite ou d'adresses e-mail, mais de tisser de véritables liens avec ces contacts, en vue d'une interaction durable. Concrètement, si l'objectif est de

se faire connaître, il convient également de prendre le temps de connaître ses contacts. Le concept est tel que pour parvenir à vendre un produit, il est primordial de connaître les besoins de l'acheteur. Le principe est le même dans le relationnel, c'est-à-dire qu'à un moment donné, il faudra

s'accorder du temps pour ses contacts. Quand vous abordez la personne par exemple, prenez le temps d'écouter votre interlocuteur plutôt que de parler continuellement.

Entretenir le relationnel

Réussir à briser la glace est une chose, mais il est également important d'entretenir une relation concrète dans le cadre du réseautage. Rester en contact avec ces personnes est important pour mettre en place un certain suivi. Le suivi n'a rien de compliqué en soi, il suffit par exemple de remercier un contact pour avoir pris le temps de répondre à un mail. Vous pouvez aussi aller plus loin en mettant par exemple une personne en contact avec une autre, dans le cadre d'un éventuel partenariat. La finalité est de ne pas perdre ces contacts aussitôt.

Solliciter la contribution du réseau

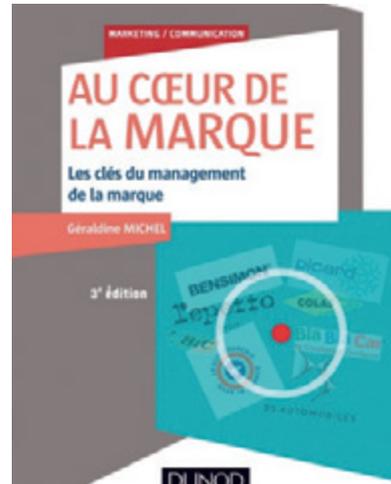
En matière de réseautage, chaque contact doit jouer un rôle ou un autre. Au-delà du simple « carnet d'adresses », les contacts peuvent soutenir une démarche bien spécifique, comme partager un post sur les réseaux sociaux. Grâce aux échanges, pas forcément réguliers avec son réseau, il est possible de profiter du soutien de ses contacts. D'ailleurs, il est préconisé de solliciter la collaboration de ses contacts, entre autres pour participer à un événement de réseautage.

L'OIICI reste un véritable réseau de professionnels de plus d'un millier de membres actifs et passifs. Pour chaque membre, L'OIICI reste un creuset de développement d'un réseau personnalisé. Aujourd'hui l'OIICI peut se définir comme une force qui accompagne ses adhérents à plusieurs niveaux par la mise à disposition d'un carnet d'adresses utiles à toute fin. Vive l'OIICI...

Les 3 meilleurs livres sur le Management

Que vous soyez Manager ou que vous ayez l'ambition de l'être, il est indispensable d'apprendre constamment de nouvelles méthodes pour gagner en compétence et être plus efficace. Découvrez notre sélection des meilleurs livres sur le Management qui vous aideront à progresser vers votre objectif.

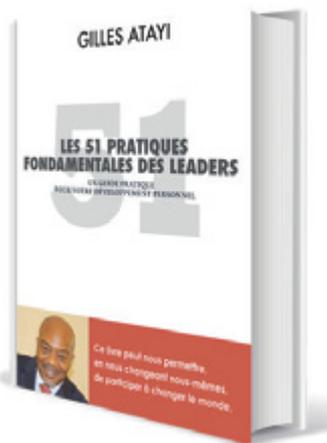
Le management se renouvelle et s'invente, d'abord et avant tout, dans les entreprises et dans les moments extrêmes qu'elles rencontrent. Ces trois livres restituent l'incroyable transformation d'une entreprise, acteur mondial dans une activité industrielle concurrentielle. Ces ouvrages sont d'abord le récit d'une aventure managériale avec ses difficultés, ses heurts et ses rebondissements.



Un guide pratique pour votre développement personnel.

Les 51 pratiques que je décris dans ce livre sont celles que j'ai pu observer auprès de personnes qui ont façonné ma vie en étant, par leurs paroles mais surtout par leurs actions, une vraie source d'inspiration et un des moteurs de mon engagement pour les causes que j'essaie de défendre aujourd'hui. A leur contact, est né dans le cœur de plusieurs personnes, dont le mien, le désir de travailler mieux, de rechercher l'excellence, de bannir la peur, parce que ces hommes et ces femmes ont compris

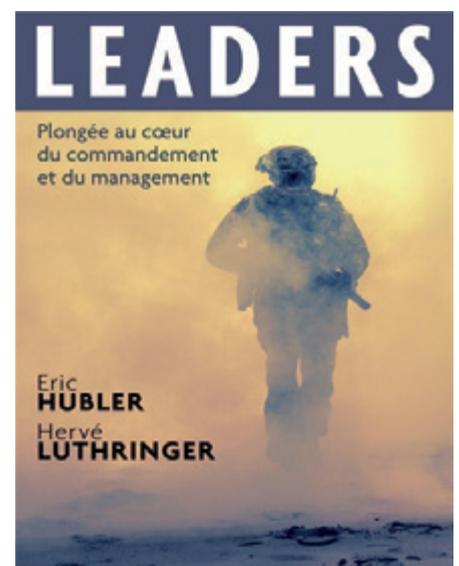
qu'il est toujours possible de faire mieux pour soi, mais également et surtout pour les autres. Ces personnes, je voudrais les imiter, leur ressembler en ce qu'elles ont de si merveilleux et qui me stimule. Et je me suis mis à rêver que plusieurs personnes parmi nous, pourraient leur ressembler. Et si cela arrivait, la condition humaine sur notre belle planète, pourrait singulièrement changer. Ce livre est un livre simple sur le leadership et un guide pratique de transformation. Il peut nous permettre en changeant nous-mêmes, de changer le monde autour de nous.



LEADERS nous emmène dans un pays en pleine guerre civile où des troupes rebelles tentent de renverser le pouvoir.

Dans ce contexte sous haute tension, un Manager en mission et le Commandant des forces spéciales chargé d'assurer sa protection vont se retrouver en captivité dans des conditions extrêmes. Ils connaîtront alors une véritable plongée en enfer qui les poussera jusqu'à leurs limites et les obligera à unir leurs efforts pour tenter de rester en vie. Au travers d'un parallèle entre l'uni-

vers civil du Management et l'univers militaire du commandement, les auteurs nous proposent avec ce roman captivant une réflexion originale sur ce qui fait l'étoffe des grands leaders, avec leurs qualités, leurs valeurs, leurs émotions, mais également leur vulnérabilité. Un ouvrage à lire et à conserver à portée de main pour s'en inspirer au quotidien dans l'exercice de ses responsabilités de leader, civil ou militaire... Préface du Contre-Amiral (2S) Serge THÉBAUT, ex-Dé-légué Général de l'Union – IHEDN





"Optimisez votre Expérience client"

Inshoring & Offshoring

CONTACT CENTER

VOTRE CENTRE DE RELATION CLIENT
OMNICAL VOIX ET CANAUX DIGITAUX



NOS SERVICES

- LA TÉLÉVENTE
- LA TÉLÉPROSPECTION
- LA QUALIFICATION DE FICHER
- L'ÉTUDE DE SATISFACTION
- LA GESTION DES RELATIONS CLIENTS
- LA PRISE DE RENDEZ-VOUS
- LA PUBLICITÉ
- ACCUEIL ET INFORMATION
- SERVICE APRÈS-VENTE
- SONDAGE
- ETUDE DE MARCHÉ

CANAL VOCAL

EMISSION D'APPELS

RÉCEPTION D'APPELS



CANAUX DIGITAUX

CHAT

SMS

MAIL

RÉSEAUX SOCIAUX



CALLEE Côte d'Ivoire

CALLEE France

📍 Cocody II Plateau 9e tranche

📍 147 Rue des Fauvelles 92400 Courbevoie

🌐 www.callee-ci.com

🌐 www.callee.fr

✉ infos@callee-ci.com

✉ contact@callee.fr

📞 Phoenix call CI

📞 Callee France

☎ +225 08 36 52 97



Qui sommes-nous ?

Le groupe Allied Gold, présent dans 4 pays en Afrique, opère les mines d'or de Bonikro, Hiré et Agbaou en Côte d'Ivoire. Il possède également des actifs au Mali (mine d'or de Sadiola), en Egypte (El Sid) et en Ethiopie (Dish Mountain), traduisant ainsi sa vision de développement de devenir un producteur d'or à croissance rapide, avec l'Afrique comme cœur de cible.



Développement Communautaire

2008-2020

- 3,8 milliards FCFA en investissement direct
- Près de 6 milliards FCFA reversé aux Comités de développement Local Minier
- Plus de 21 milliards FCFA en compensations agraires et foncières



Contribution à L'Economie Nationale

- Redevances, et autres taxes : environ 161 milliards FCFA depuis 2008
- Biens et services payés en Côte d'Ivoire : environ 50 milliards FCFA par an
- Emplois permanents (directs et sous-traitants) : 2313 à fin 2020



Distinctions Nationales

Prix d'Excellence des Mines de Côte d'Ivoire

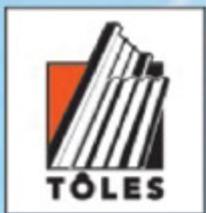
- Bonikro Gold Mine en 2018
- Agbaou Gold Operations en 2019

Allied Gold, partenaire du gouvernement et des communautés pour un développement durable



Cocody 2 Plateaux
Rue des jardins
Immeuble Zino 2ème étage

Tél : 225 27 22 41 91 61 / +225 27 22 41 56 58
Fax : +225 27 22 41 20 97
06 BP 2212 Abidjan 06, Côte d'Ivoire



DES TÔLES DE QUALITÉ



La tôle bac est une solution de couverture adaptée à différentes constructions. Idéale pour les constructions résidentielles, industrielles, avicoles ou agricoles, elle est disponible en plusieurs couleurs et plusieurs matières.

Sa résistance à la chaleur et à la corrosion vous offrent un confort durable et sa certification CODINORM est le gage de son standing.